



Direction de la Petite Enfance

# MOIS D'AOUT 2024

## ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

### ETABLISSEMENTS MUNICIPAUX ET ASSOCIATIFS

Vous résidez à Lyon, vous êtes parent d'enfant(s) de 3 mois à 3 ans inclus et vous avez l'obligation de travailler au mois d'août ?

Vos enfants peuvent être accueillis  
du lundi 29 juillet au vendredi 23 août 2024 inclus  
dans l'un des établissements de permanence de la Ville

<p>Etablissement municipal</p> <p><b>Créqui</b> 123 rue de Créqui Lyon 6<sup>ème</sup></p>	<p>Etablissement municipal</p> <p><b>Confluence</b> 130 rue Delandine Lyon 2<sup>ème</sup></p>	<p>Etablissement associatif</p> <p><b>Blandan</b> 42 rue Victorien Sardou Lyon 7<sup>ème</sup> <i>!/\ Cet établissement sera fermé le vendredi 16 août</i></p>
--	--	--

## Constitution du dossier

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, merci de remplir le **formulaire de demande en ligne disponible sur le site de la Ville de Lyon [www.lyon.fr](http://www.lyon.fr) à partir du 29 avril 2024.**

Vous pouvez également retirer ce formulaire et la liste des pièces à produire auprès de la **Direction de la Petite Enfance - 198 avenue Jean Jaurès - Lyon 7<sup>ème</sup>**



Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h

## Date limite d'inscription : 2 juin 2024 inclus

A noter qu'un justificatif de domicile + une attestation des employeurs des 2 parents justifiant de l'obligation de travailler au mois d'août seront exigés avant l'admission. Les enfants accueillis devront impérativement être à jour de leurs obligations vaccinales.

